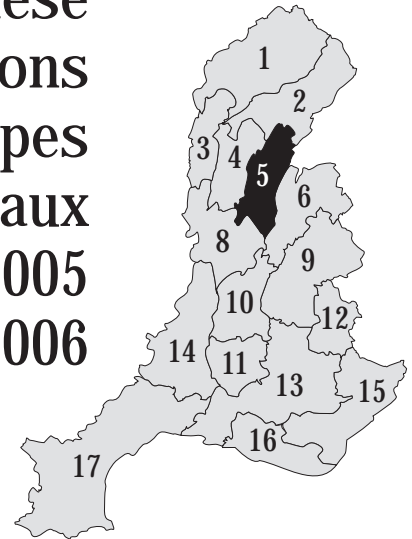




Haut Rhône
et vallée
de l'Ain

5

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

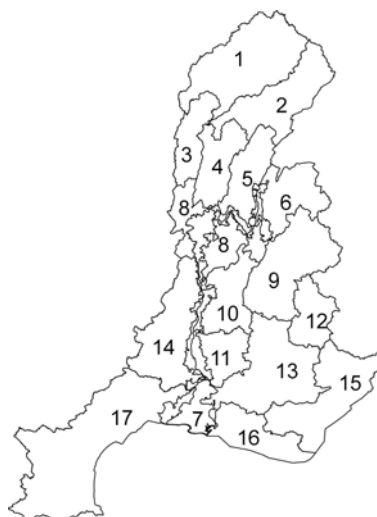
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Nonobstant ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

HR_05_01	Albarine
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
HR_05_03	Bienne
HR_05_04	Gland Breue Rhéby
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain
HR_05_06	Lange - Oignin
HR_05_08	Séran
HR_05_09	Suran
HR_05_10	Valouse
HR_05_11	Valserine

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 5 - "HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Altération de la continuité biologique des milieux

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Risque d'inondation

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Biemme	Gland Breue Rheyby	Haute vallée de Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines							lien projet d'orientation fondamentale	
												6114	6135	6140	6240	6326	6330	6339		6511
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les es enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire															X		2	
	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de procédure de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																X		1
	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau						X					X		X					3
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions				X		X	X	X				X	X	X	X			3
		Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)		X									X	X	X					3
		Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau					X				X							X	
	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux		X		X			X						X	X	X	X		3
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux		X								X	X	X		X		X	X	3
Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)												X						X	3	

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Biemme	Gland Breue Rhéby	Haute vallée de	Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines						lien projet d'orientation fondamentale
													6114	6135	6140	6240	6326	6330	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Initier des actions en termes d'occupation de l'espace pour réduire ou modifier la répartition de la pression de prélèvement			X		X												3	
	Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	Utiliser les outils de maîtrise du foncier pour la préservation des zones AEP actuelles et futures (mais aussi le bon fonctionnement des zones humides et les zones d'expansion de crue), en s'appuyant sur les outils de planification de type SCOT, PLU, SDDAEP													X			3	
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques					X												5
		Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, berges, ripisylve)														X			5
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable															X		9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future											X		X		X		9
	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains)														X			srat
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés														X			zh

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Biemme	Gland Breue Rheby	Haute vallée de	Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines							lien projet d'orientation fondamentale
													6114	6135	6140	6240	6326	6330	6339	
Pollution liée aux activités industrielles principalement	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	X	X	X		X	X	X									X	7	
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires (arrêt de rejet, renforcement des contrôles) et des interventions financières			X			X										X	7	
		Prévenir les pollutions accidentelles						X												7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...			X			X												7
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																	X	9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable																	X	9
Pollution apportée par le réseau d'assainissement urbain	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Réviser les règlements d'assainissement pour mieux prendre en compte les substances toxiques (sensibilité du milieu récepteur, conventions de raccordement, ...)			X			X		X										7
		Développer les contrôles (des conventions de raccordement, de la qualité des boues d'épuration et des eaux usées, ...)			X			X												7
Pollution anciennes ou rémanentes	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle			X								X				X	X		7

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES) - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Bienne	Gland Breue	Rhéby	Haute vallée de	Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines							lien projet d'orientation fondamentale	
														6114	6135	6140	6240	6326	6330	6339		6511
pollution propagée par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...														X						7
Pollution apportée par les eaux pluviales	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement ...)			X							X										10

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles et non agricoles	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)														X						9	
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution														X				X		8	
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie..)								X													8
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique		X	X					X													8
		Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)				X										X						8
		Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs	X							X						X			X			8

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Bienne	Gland Breue Rhéby	Haute vallée de	Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines						lien projet d'orientation fondamentale	
													6114	6135	6140	6240	6326	6330		6339
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de procédure de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																	1	
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																X	X	9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)											X					X	X	9
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																X		9
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie..)		X																8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs		X															X	8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)		X															X	8bis
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, conditionnalité des primes AE à la conformité ERU, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat...)						X											X	strat

AUTRES POLLUTIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Bienne	Gland Breue Rheby	Haute vallée de Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale
												6114	6135	6140	6240	6326	6330	6339	6511	
pollutions accidentelles	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle														X			7	
pollution issue de décharges et macro déchets	Maîtriser l'impact des décharges et des macro déchets	Maîtriser l'impact des décharges et des macro déchets (nutriments, métaux, micro polluants, toxiques, artificialisation..)				X													ap	
pollution liée aux activités aquacoles	Maîtriser l'impact de l'aquaculture sur le milieu récepteur	Pratiquer une exploitation respectueuse du milieu (assainissement, traitement des piscicultures ...)								X	X								ap	
Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques													X				7	
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires															X		9	
	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux			X		X				X					X			ap	

AUTRES POLLUTIONS - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Bienne	Gland Breue Rheyby	Haute vallée de Lange - Oignin	Séran	Suran	Valouse	Valserine	masses d'eau souterraines							lien projet d'orientation fondamentale
												6114	6135	6140	6240	6326	6330	6339	
pollution bactérienne	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif)	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif)										X				X		10	
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu											X						10
		Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, agir sur toutes les sources d'apport d'N et P (prise en compte des apports d'élevages dans les schémas d'assainissement des bassins ruraux, systèmes d'assainissement urbain avec traitement spécifique, réduction à la source auprès des consommateurs) / délimitation des zones sensibles											X						10
	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épandage, ...)											X						8bis
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires											X						9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future															X		9
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires (dont SATEP, assistance à maîtrise d'ouvrage ...)											X						9
Renforcer les contrôles (dispositifs de suivis..) et l'application de la réglementation notamment pour mieux gérer les situations de crises (réalisation des zonages, mesures d'interdiction ou de traitement en cas de qualité hors norme...) et prévoir un dispositif d'alerte													X						9

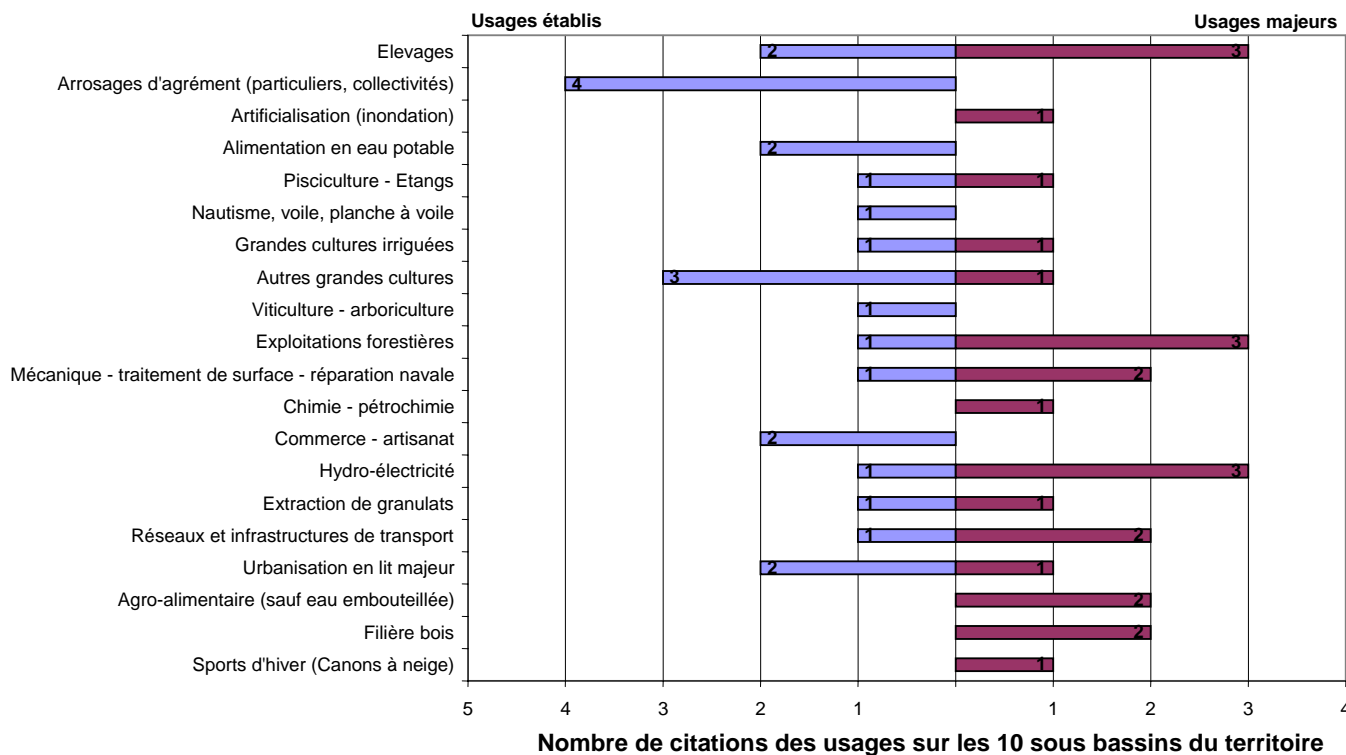
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

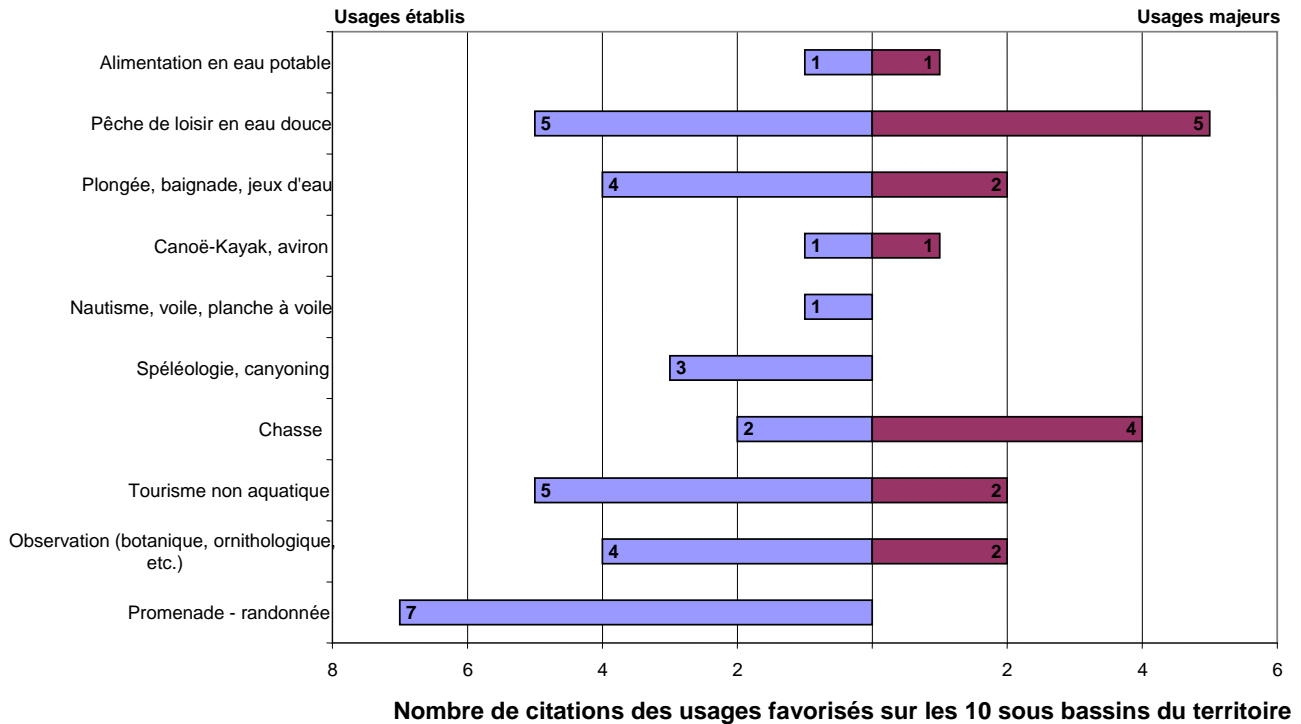
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête les élevages, l'arrosage d'agrément, les grandes cultures non irriguées, les exploitations forestières et l'hydro-électricité.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la pêche de loisir en eau douce, la promenade - randonnée et le tourisme non aquatique. Viennent ensuite l'observation, la chasse et l'usage "plongée, baignade, jeux d'eau".

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état sur le territoire. Ainsi, sur tous les bassins versants du territoire, la **richesse biologique** (biodiversité) sera soutenue par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera non seulement l'**auto-épuration du milieu** (dans 70 % des bassins versants du territoire) mais également la **ressource en eau locale et l'amortissement des crues** (dans plus de 50 % des bassins) ainsi que la **gestion sédimentaire** (40% des bassins versants).

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Sous bassin versant : Albarine (HR_05_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
485	L'Albarine de Torcieu à l'Ain	naturelle			bon état	non	
486	L'Albarine du bief des Vuires à Torcieu	naturelle			bon état	délai	Pollution urbaine
487	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Basse vallée de l'Ain (HR_05_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
484	L'Ain du Suran à la confluence avec le Rhône	naturelle			bon état	délai	Pesticides.
490	L'Ain du barrage de l'Allemant à la confluence avec le Suran	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L42	Cize-Bolozon	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Dérogation à confirmer suivant l'efficacité des actions de dépollution nécessaires à l'amont (bassin versant de la Bienne et de l'Oignin entre autre) et les conclusions de l'étude en cours sur Cize Bolozon.
L44	Allemant	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Dérogation à confirmer après la détermination de la cause de désoxygénation et d'eutrophisation et en fonction de la capacité à mettre en œuvre des solutions techniques rapides.
L37	étang de Chassagne	artificielle			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Bienne (HR_05_03)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	naturelle			bon état	non	
499	La Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L23	lac de l'Abbaye	naturelle			bon état	non	sous réserve des résultats du diagnostic écologique réactualisé.
L24	lac des roussets	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Gland Breue Rhéby (HR_05_04)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
511	La Pernaz	naturelle			bon état	non	
512	Le Gland	naturelle			bon état	non	
519	Le Furans de l'Arène au Rhône	naturelle			bon état	délai	temps de réaction du milieu
520	Le Furans de sa source à la confluence avec l'Arène	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Haute vallée de l'Ain (HR_05_05)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Bon potentiel ? Dérogation au bon potentiel ? Quel Référentiel ?
501	L'Ain de la retenue de Blye jusqu'à l'amont de Vouglans	naturelle			bon état	délai	Réajustement morphodynamique au-delà de l'échéance 2015 dû au déficit important en sédiments. Doute sur l'impact des mesures liées à l'abaissement de la température de la retenue de Blye.
502	Le Drouvenant	naturelle			bon état	non	
503	L'Ain de l'Angillon jusqu'à la retenue de Blye	naturelle			bon état	non	
504	L'Angillon	naturelle			bon état	délai	Délai trop court. Problèmes quantitatifs liés aux pertes karstiques. Accentuation du phénomène par la rectification du cours d'eau. Pas de solutions techniques de réhabilitation.
505	La Saine, la Lemme, l'Ain jusqu'à la confluence avec l'Angillon	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L16	lac de vouglans	fortement modifiée			Bon potentiel	non	
L17	lac de coiselet	fortement modifiée			bon potentiel	A préciser	Manque de données
L19	le grand lac	naturelle			bon état	A préciser	Manque de données
L22	lac de chalain	naturelle			bon état	non	
L25	lac d'ilay	naturelle			bon état	non	
L27	lac du val	naturelle			bon état	A préciser	Manque de données
L30	lac le grand maclu	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Lange - Oignin (HR_05_06)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1414	L'Ange	naturelle			bon état	délai	Pollutions physico-chimiques (en particulier toxiques)
494	L'Oignin du barrage de Charmines à sa confluence avec l'Ain	naturelle			bon état	non	Objectif 2015 à confirmer en raison des difficultés liées à l'amélioration de l'état physico-chimique.
495A	L'Oignin du bief Dessous-Roche au barrage de Trablettes inclus	naturelle			bon état	délai	Délai liés à l'attente des résultats attendus sur l'état physico-chimique du Lange (en particulier les toxiques).
495B	L'Oignin du barrage de Charmines à l'amont du barrage de Moux	naturelle			bon état	non	La masse d'eau est mal intitulée et devrait s'appeler : "L'Oignin du barrage des Trablettes à l'amont de la retenue de Moux" / Objectif 2015 à confirmer en raison des difficultés liées à l'amélioration de l'état physico-chimique.
496	L'Oignin du Borrey au bief Dessous-Roche inclus	naturelle			bon état	délai	Délai liés à l'attente des résultats sur l'état physico-chimique du Lange (en particulier les toxiques).
497	Le Borrey	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L43	retenue de Charmine-moux	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L47	lac de Nantua	naturelle			bon état	délai	Délai lié aux difficultés à diminuer les apports de polluants.

Sous bassin versant : Séran (HR_05_08)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
522A	La Séran du Groin à l'amont du ruisseau des roches	naturelle			bon état	non	
522B	La Séran du Groin à l'amont du ruisseau des roches	naturelle			bon état	objectif	Dérogation sur la qualité piscicole en raison de la présence du siphon (reconnection de la rivière avec le Rhône non envisageable)
523	Le Groin et l'Arvières	naturelle			bon état	non	
524	Le Séran de sa source à sa confluence avec le Groin	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L45	lac de Barterand	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Suran (HR_05_09)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2015	Le Suran de Résignbel à sa confluence avec l'Ain	naturelle			bon état	non	Il pourrait rester des problèmes d'eutrophisation et morphologique : l'atteinte du bon état sera à confirmer.
2016	Le Suran de l'amont de Chavannes-sur-Suran à Résignbel	naturelle			bon état	non	Il pourrait rester des problèmes d'eutrophisation et morphologique : l'atteinte du bon état sera à confirmer.
489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	naturelle			bon état	non	Il pourrait rester des problèmes d'eutrophisation et morphologique : l'atteinte du bon état sera à confirmer.

Sous bassin versant : Valouse (HR_05_10)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
492	La Valouse du Valouson à l'Ain	naturelle			bon état	non	
493A	La Valouse amont	naturelle			bon état	non	
493B	Le Valouson et la Thoreigne	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Valserine (HR_05_11)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2023	La Semine	naturelle			bon état	non	
545	La Valserine	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L48	lac de Sylans	naturelle			bon état	non	

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6114	Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD		Bon état		
6114a		Alluvions Gorges de l'Ain Coiselet et Corcelles		Bon état 2015	
6135	Formations plio quaternaires Dombes - sud		Bon état		
6140	Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau		Bon état		
6212	Miocène de Bresse		Objectif restant à préciser		Niveau de connaissance faible de la ressource en raison de son caractère profond et de sa faible exploitation
6240	Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes		Bon état		
6326	Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre		Bon état		peu de données
6326a		Plaines alluviales aval Vertrieu		Bon état 2015	
6330	Alluvions marais de Chautagne et Lavours		Bon état		
6339	Alluvions plaine de l'Ain		Bon état après 2015		situation diversifiée à l'échelle de la plaine
6339a		Plaine de l'Ain - amont		Bon état 2015	
6339b		Plaine de l'Ain - SW		Bon état après 2015	
6339c		Plaine de l'Ain - SE		Bon état après 2015	
6339d		Alluvions lit majeur et sanctuaire Albarine		Bon état 2015	
6511	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône		Bon état		
6511a		Chaînons du Jura savoyard		Bon état 2015	
6511d		Alluvions du Rhône régions Arcine et Seyssel		Bon état 2015	